

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez mieux connaître le fonctionnement de CORIDYS VAR.

Merci de lire attentivement les informations contenues dans ce livret.

Présentation de l'association CORIDYS* :

CORIDYS est l'acronyme de "Coordination des intervenants auprès des personnes souffrant de dysfonctionnements neuropsychologiques".

Les associations CORIDYS réalisent un ensemble d'actions qui ont pour **objectif l'inclusion**, dans leur environnement, des personnes présentant un fonctionnement cognitif « hors-normes ».

Elles s'entourent de **professionnels spécialistes du fonctionnement cérébral** (neuropsychologues, ergothérapeutes, médecins spécialistes, neurologues, pédiatres, gériatres, étudiants chercheurs ...).

Quatre pôles de compétences sont développés



Notre devise : « Comprendre pour Agir »

Les fonctions cognitives correspondent aux différentes fonctions gérées par le cerveau (l'attention, la mémoire, le langage...). Elles nous permettent d'interagir efficacement avec notre environnement (apprentissages, résolutions de problèmes, conduite automobile...).

Toute personne dispose d'un fonctionnement cognitif qui lui est propre. Le plus important est de bien le comprendre : connaître ses points faibles mais surtout ses points forts.

De même, seul un bon « état des lieux » du fonctionnement cognitif permettra un accompagnement pertinent et adapté ; ce qui évitera les répercussions sur le comportement et l'estime de soi, notamment.

... D'où l'importance de faire un bilan le plus complet possible.

Ainsi, un « bon » bilan ne peut se résumer à quelques tests. Par exemple, un test de QI (Quotient Intellectuel) ne permet jamais à lui seul de conclure sur le fonctionnement de la personne. Il doit toujours être complété par des tests attentionnels (a minima), puis des tests des autres sphères cognitives (langage, praxies, mémoire...).

Des bilans complémentaires auprès d'autres spécialistes pourront être nécessaires.

* Les statuts de l'association sont disponibles sur demande.

L'équipe de CORIDYS VAR en 2024 :

- Virginie MATTIO, directrice, psychologue-neuropsychologue et formatrice
- Céline OLIVIERO, psychologue du développement (antenne Ollioules)
- Melissa MILANO, psychologue du développement (antenne Ollioules)
- Mélanie BIASINI, psychologue-neuropsychologue (antenne Ollioules)
- Aurélie COLOPI, psychologue (antenne Ollioules)
- Pauline LEBAS, psychologue-neuropsychologue (antenne Ollioules)
- Camille FRUNEAU, psychologue-neuropsychologue (antenne Ollioules)
- Manon GARNIER, psychologue-neuropsychologue (antenne Ollioules)
- Élodie ISMAZA, conseillère en insertion sociale et professionnelle (antenne Ollioules)
- Margaux LOUISE, ergothérapeute (antenne Ollioules)
- Sophie OTOU-OTOU, comptable-assistante de gestion
- Virginie BOSCO, assistante de projet et développement
- Jessica GIVAUDAN, secrétaire administrative
- Mouna GHERIBI, secrétaire comptable
- Marie-Justine Réau, chargée de communication / digital
- Claudia AZZARA, assistante communication et projet
- Caroline JACQUIN, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Cœur du Var et Var Ouest)
- Yohan PICHERY, psychologue-neuropsychologue (antenne Coridys Var Est)
- Barbara FAISANT, conseillère en insertion sociale et professionnelle (antenne Coridys Var Ouest, Est, Cœur du Var)

Le conseil d'administration de l'association 2024

CORIDYS souhaite allier au sein de son conseil d'administration différents professionnels venant de diverses institutions. Nous réfléchissons ENSEMBLE pour trouver les moyens de faciliter les parcours des familles qui est, à l'heure actuelle, en France un « parcours du combattant ».

SI VOUS PENSEZ POUVOIR NOUS AIDER, VOUS AUSSI VOUS POUVEZ REJOINDRE NOTRE CA !

Pour le bureau :

- Président : M. Pierre DARAMY
- Trésorière/aide comptable : M. LIBECCIO Gabriel
- Secrétaire : Mme COLIN Amélie

Pour le CA :

- M. Raphaël BEDENNE
- Mme Johanna BOUCHOT
- M. Yvan COMBES
- Mme Julia MEINDER

L'adhésion à CORIDYS

Elle donne droit à :

- Consulter et emprunter les ouvrages, brochures, outils de la bibliothèque de CORIDYS VAR ;
- Bénéficier de la présence d'une des psychologues aux réunions d'équipes éducatives, d'équipe de suivi de scolarisation ou de rencontre avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) dans la mesure de ses disponibilités (*nécessité de prévoir ces dates 20 jours à l'avance*) ;
- Bénéficier des services des psychologues à prix réduits.

Devenir bénévole, Faire un Don, du mécénat ?

PARTICULIERS ET ENTREPRISES VOUS POUVEZ NOUS AIDER :

- **Financièrement** : pour nos actions au quotidien, en sollicitant nos services, sous forme de don, ...
- **Matériellement** : nous avons toujours besoin d'ouvrages bibliographiques, de matériel informatique, de tests neuropsychologiques ...
- **Physiquement** : nous aider à tenir des stands d'information, à créer du matériel, à préparer des événements, solliciter des partenaires ...
- **Sous forme de mécénat de compétence** : pour nous accompagner dans notre développement.

Nous suivre sur internet :

Vous pouvez nous suivre sur les réseaux sociaux **Facebook, Twitter ou Instagram** mais aussi sur notre page internet www.coridys.fr afin d'être informé de nos actions et événements.

AVEC CES SOUTIENS DE VOTRE PART :

Vous nous aidez à investir le champ du handicap cognitif oublié en France !

Vous nous aidez à innover pour les personnes qui ont besoin de nous !

Vous nous aidez à donner un sens concret à notre engagement !

Nos activités et leur mode de financement

A l'heure actuelle, les charges de personnel (19 salariés), de locaux et d'achats de matériel de tests représentent une part importante du budget de l'association.

Etant une association à but non lucratif, nous ne faisons aucun bénéfice sur les prestations des psychologues et cherchons chaque année à ce qu'elles soient prises en charge pour les particuliers.

Les participations demandées aux membres sont réévaluées chaque année en fonction des subventions trouvées.

Les bilans et suivis par les psychologues et ergothérapeute peuvent être financés selon vos ressources par :

	Sans nécessité de devis (Car nous avons des conventions avec ces organismes)	Avec un devis ou une facture acquittée de notre part :
Pour les enfants	- Les Programmes de Réussite Éducative de La Garde : nécessité d'être habitant et/ou scolarisé sur cette ville et adressé à CORIDYS par les équipes des PRE - Pour les enfants jusqu'à 12 ans avec suspicion de Troubles du Neurodéveloppement (langage, motricité, interactions, comportement, etc) la Plateforme de Coordination et d'Orientation du Var (PCO) joignable au : jusqu'à 7 ans : 06 67 77 80 62 ou 04 94 13 55 00 / Par mail : col.grp-poc83.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr Jusqu'à 12 ans : 07 61 38 46 64 / Par mail : pco-var.ug-pacac@ugecam.assurance-maladie.fr	- La CPAM (pour les assurés ressortissants du régime général) : contacter le service accompagnement santé de la CPAM et demandez une aide extra-légale. - La MSA (pour les assurés ressortissants du régime agricole) : contacter l'un des travailleurs sociaux de la MSA, intervenant sur votre secteur et solliciter une aide extra-légale. - Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville en passant par une assistante sociale. - Le Conseil Départemental : - pour les enfants qui relèvent de l'Aide Sociale à l'Enfance, - ou lorsqu'une demande est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS de votre lieu d'habitation. - Votre mutuelle, votre caisse de retraite, votre assurance ou toute autre complémentaire santé, peuvent également proposer des aides dites « extra-légales ». - La MDPH : nécessité d'une reconnaissance de handicap.
Pour les adultes	- l'AGEFIPH ou le FIPHP : toute personne étant bénéficiaire de l'OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés), ou qui vient de déposer une demande de RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) orienté marché du travail. Vous devez être adressé à CORIDYS par le biais d'une prescription de la part de Cap Emploi, le Pôle Emploi, la Mission Locale, la délégation régionale de l'AGEFIPH... <i>Pour plus d'informations, contactez-nous.</i>	- La CPAM (pour les assurés ressortissants du régime général) : contacter le service accompagnement santé de la CPAM et demander une aide extra-légale. - La MSA (pour les assurés ressortissants du régime agricole) : contacter l'un des travailleurs sociaux de la MSA, intervenant sur votre secteur et solliciter une aide extra-légale. - Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre ville en passant par une assistante sociale. - Le Conseil Départemental : lorsqu'une demande est faite auprès d'une assistante sociale de l'UTS de votre lieu d'habitation. - Votre mutuelle, votre caisse de retraite, votre assurance ou toute autre complémentaire santé, peuvent également proposer des aides dites « extra-légales ». - La MDPH : nécessité d'une reconnaissance de handicap.

Nos activités les plus sollicitées

(D'autres activités sont réalisées, la liste exhaustive est disponible sur demande)

	Temps de travail requis	Coût pour les non-membres (Coût réel pour l'association)	PARTICIPATION DEMANDEE AUX MEMBRES (Adhésion : 30 €)
Entretien spécialisé	1 heure	60 €	30 €
Bilan cognitif complet	4h de tests + 4h de rédaction + 1h de restitution = Soit 9h	4h de tests (4*78€) 4h de rédaction (4*78€) 1h de restitution (78€) = Soit 702€	4h de tests (4*78€) 4h de rédaction (offerte) 1h de restitution (78€) = Soit 390€
Bilan en ergothérapie	2h de tests + 2h de rédaction + 1h de restitution = Soit 5h	2h d'évaluation (2*78€) 2h de rédaction (2*78€) 1h de restitution (78€) = Soit 390€	2h de tests (4*78€) 2h de rédaction (offerte) 1h de restitution (78€) = Soit 234€
Bilan d'orientation	4h de séances + 4h de rédaction + 1h de restitution = Soit 9h	4h d'accompagnement (4*78€) + 4h de rédaction (4*78€) + 1h de restitution (78€) = Soit 702€	4h d'accompagnement (4*78€) + 4h de rédaction (offert) + 1h de restitution (78€) = Soit 390€
Heure supplémentaire	A déterminer avec le professionnel de santé	78€/ l'heure supplémentaire	78€/ l'heure supplémentaire
Suivi individuel	1 heure	78 €	60 €
Réunion d'équipe éducative (Pour les enfants vus en bilan)	2 heures (+déplacement)	120 € + frais de déplacement	Gratuit (Au-delà de 20 km A/R : nombre de km x 0,65 €)
Synthèse des bilans réalisés par les autres professionnels	3 heures de rédaction	180 €	80 €